

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DeTrey Zinc Liquid
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Cimente phosphate de Zinc
- **Utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 Dentsply DeTrey GmbH
 De-Trey-Str. 1
 D-78467 Konstanz
 GERMANY
 Tel.: +49-(0)7531-583-0
 Fax: +49-(0)7531-583-104
 email: KonstanzDEU.info-sdb@dentsplysirona.com
- **Service chargé des renseignements :** Research and Development
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** +49-(0)7531-583-0 8:00 - 17:00 (GMT + 1:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

 GHS05
- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 acide phosphorique
- **Mentions de danger**
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
 P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
 Dans la mesure où le produit est un dispositif médical tel que défini dans la directive 93/42/CEE et règlement (CE) n° 2017/745, destiné à l'utilisateur final, invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, il n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage telle que définie dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Non applicable.

*					
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants					
· 3.2 Mélanges					
· Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux					
· Composants dangereux: <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2</td><td style="width: 60%;"> acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % </td><td style="width: 20%;">50 – 100%</td></tr> </table>			CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	50 – 100%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	50 – 100%			
· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.					

*		
RUBRIQUE 4: Premiers secours		
· 4.1 Description des mesures de premiers secours		
· Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.		
· après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.		
· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.		
· après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.		
· après ingestion : Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.		
· Indications destinées au médecin : Pas d'autres informations importantes disponibles.		
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.		
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.		

*		
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie		
· 5.1 Moyens d'extinction		
Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.		
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.		
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.		
· 5.3 Conseils aux pompiers		
· Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant		

*		
RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.		
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines		
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.		

(suite page 3)

B

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 2)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Manipulation : Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

VL	Valeur momentanée: 2 mg/m ³
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³

· Informations relatives à la réglementation VL: Moniteur belge no 148, 27.05.21

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 3)

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,6 mm

Permeation: Level ≥6

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

liquide

- **Couleur :**

incolore

- **Odeur :**

caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion :**

Non déterminé.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

- **Inflammabilité**

Non applicable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Non déterminé.

- **inférieure :**

Non déterminé.

- **supérieure :**

100 °C

- **Point d'éclair**

Non applicable.

- **Température d'inflammation :**

Non applicable.

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **pH à 20 °C**

< 2

- **Viscosité :**

Non déterminé.

- **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

- **dynamique :**

Non déterminé.

- **Solubilité**

entièrement miscible

- **l'eau :**

Non déterminé.

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

2 hPa

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

- **Densité et/ou densité relative**

1,56 g/cm³

- **Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

- **Densité relative.**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

liquide

- **Forme :**

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

- **Teneur en solvants :**

9,0 %

- **Teneur en substances solides :**

- **Modification d'état**

Non déterminé.

- **Vitesse d'évaporation.**

(suite page 5)

B

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 4)

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	1.530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.740 mg/kg (rabbit)

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

B

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

- 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

(suite de la page 5)

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité
 - Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
 - 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
 - Autres indications écologiques :
 - Indications générales :
- Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)
18 01 00	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
HP8	Corrosif

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- | | |
|---|-------------------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1805 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| · IMDG, IATA | PHOSPHORIC ACID, SOLUTION |

(suite page 7)

B

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
· Étiquette

8 (C2) Matières corrosives.
8

· IMDG, IATA



· Class
· Label

8 Matières corrosives.
8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler :

80

· No EMS :

F-A,S-B

· Segregation groups

Acids

· Stowage Category

A

· Segregation Code

SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION,
8, III

B

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.08.2022 Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Révision: 05.08.2022

Nom du produit: DeTrey Zinc Liquid

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation	
· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3	
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

* RUBRIQUE 16: Autres informations	
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.	
La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.	
Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.	
· Phrases importantes	
H290 Peut être corrosif pour les métaux.	
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H318 Provoque de graves lésions des yeux.	
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul	
· Service établissant la fiche technique : Research & Development	
· Contact : Numéro à appeler en cas d'urgence dentaire: +49-7531-583-350	
· Numéro de la version précédente: 7	
· Acronymes et abréviations:	
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods	
IATA: International Air Transport Association	
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals	
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances	
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)	
LC50: Lethal concentration, 50 percent	
LD50: Lethal dose, 50 percent	
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic	
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative	
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1	
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B	
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1	
· * Données modifiées par rapport à la version précédente	